



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU MESNIL THERIBUS**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mercredi 16 juin 2021 à 19h à la mairie sous la présidence de Madame DELANDE Carole Maire

**PRESENTS :** Mmes NABBEN, BAUER, OULLIER, CHARTON, OUSMER, BOULLET,  
Mrs MELLIER, BIDARD, PETIT, DUBOIS, COLLEMARE, LEVACHER,

**ABSENTS :** Madame FERNANDEZ donne pouvoir à Madame DELANDE  
Monsieur RICHARD

Secrétaire de mairie : Monsieur de LAROSIERE

### **CONVENTION SPA**

Le conseil municipal décide par 13 voix pour, une abstention, d'autoriser Madame le Maire de signer l'option A+ de la convention de la SPA .

### **SORTIE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE L'OISE DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT**

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de demander la sortie du syndicat mixte intercommunal de l'Oise des classes de découvertes.

### **PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes de la gestion de la Communauté de Communes du Vexin Thelle à compter de l'exercice 2015 et suivants.

Après lecture du rapport, les membres du Conseil Municipal

Prendent acte du rapport de la Chambre Régional des comptes

Prendent acte du plan d'actions à 1 an (mars 2021 à mars 2022)

## **CONVENTION RPI LE MESNIL THERIBUS- MONTCHEVREUIL**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un nouveau regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de MONTCHEVREUIL, suite à la demande d'adhésion de l'école de Bachivillers.

Le regroupement sera géré par un comité de 6 personnes  
4 conseillers de la commune de MONTCHEVREUIL  
2 conseillers de la commune de LE MESNIL THERIBUS

Les Membres du Conseil Municipal acceptent par 13 voix pour et 1 abstention, de signer une convention avec la commune de MONTCHEVREUIL et désignent :

Madame DELANDE et Madame NABBEN comme déléguées titulaires

Monsieur PETIT et Monsieur LEVACHER comme délégués suppléants

### **PRIX DE LA CANTINE**

Après délibération le conseil municipal décide par 12 voix pour et deux abstentions de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 5.50 euros à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

En effet, dès le 01 janvier 2022, 30% de la composition des repas seront issus de l'agriculture biologique comme le prévoit la loi EGALIM.

**Prochaine réunion de conseil municipal le Vendredi 17 septembre 19H30**

**Nous vous souhaitons de passer un bel été, prenez soin de vous et de vos proches**